

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 septembre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2019
 - ◆ Rajoute deux points à l'ordre du jour : Suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet
 - ◆ Dossier pour l'autorisation de la déviation de la Source captée Forêt
- Décide de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet à partir du 1^{er} octobre 2019, avec une abstention
- Supprime un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps non complet de 20 h et créer un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019
- Supprime un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet, suite au départ de l'agent pour mutation externe et valide le tableau des effectifs, avec une abstention
- Modifie le régime indemnitaire RIFSEEP, à partir du 1^{er} octobre 2019, suite à la réorganisation des services
- Modifie la fréquence des versements pour la régie droit de place à trois mois et supprime la régie photocopies au vu de la faible demande des usagers et des faibles encaissements.
- Autorise une dérivation de la source captée forêt – CET du Hays/Haras Mansolein, travaux qui seront réalisés par la CCHC. Permet à Madame le Maire de signer la demande de permission de voirie communale pour la traversée de route.
- Adopte la motion en vue du futur projet de loi « Engagement et proximité » proposé par l'AMF aux maires.

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 13 septembre 2019

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN